

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 29 MARS 2023

Chanteloup - Salle La Tanière - 18h00

### Procès-Verbal

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Chanteloup - Salle La Tanière, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

**Présents (17)** : Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Dany GRELLIER, James HERVE, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT, Anne BERTHO.

**Pouvoirs (3)** : Jean-Claude BORDONNAT à Sylvie BAZANTAY, Virginie JEANNEZ à Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUÉ à Dany GRELLIER.

**Absents (8)** : Monsieur Jean-Claude BORDONNAT, Madame Armelle CASSIN, Monsieur Benjamin COUSSEAU, Madame Séverine GROYER, Madame Virginie JEANNEZ, Madame Claire PAULIC, Monsieur Rodolphe ROUÉ, Monsieur Bernard SALMON.

**Date de convocation** : 23-03-2023

**Secrétaire de séance** : M. Roland MOREAU

## ORDRE DU JOUR

<b>ASSEMBLEES</b> .....	<b>2</b>
<b>PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL</b> .....	<b>2</b>
<b>DELIBERATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> .....	<b>2</b>
Groupement de commandes : marche de vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques.....	2
Groupement de commandes : marche « contrats assurances IARD» entre la communauté d'agglomération du bocage bressuirais – le CIAS – Bocapole et office du tourisme.....	3
Campagne 2023 des « Visites Estivales ».....	5
Animations : offre promotionnelle dans le Pass Privilèges pour la chasse au trésor .....	6
Animations : offre promotionnelle dans le Pass Privilèges pour les visites sensorielles proposées par l'office de tourisme.....	6
Animations : offre promotionnelle dans le Pass Privilèges pour les audio-guides du Musée de Mauléon.....	7
Produits boutique : fixation des tarifs à compter de 1er avril 2023.....	7
Animations : fixation des tarifs « JEUX-ENQUÊTES » .....	15
Animations 2023 : fixation des Tarifs des visites guidées en canoë .....	15
Animations - campagne événementiels 2023 : attribution d'une subvention à l'association du Sanctuaire de Beauchêne .....	16
<b>FINANCES</b> .....	<b>17</b>
Approbation du compte de gestion .....	17
Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats définitifs.....	18
Vote du budget primitif 2023.....	19
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>20</b>

La séance débute à l'initiative du Président par une intervention des membres de l'Association du Sanctuaire de Beauchêne pour présenter leur spectacle « Un Mystérieux Héritage ». En 2022, date de création de ce spectacle, il y a eu 3 représentations qui ont accueilli 1800 spectateurs. En 2023, l'association propose 5 dates du 10 au 14 août, et espère le même succès.

## ASSEMBLEES

---

### PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

---

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Groupement de commandes : marché de vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques

Délibération DEL-OT-2023-005

Rapporteur : Pierre-Yves MAROLLEAU

Annexe : convention constitutive du groupement de commandes

**Vu** les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes ;

**Vu** l'article L1414-3-II du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

**CONSIDERANT** le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexée.

Dans un souci d'économie d'échelle, il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Régie de BOCAPOLE, la Régie de l'Office de Tourisme, et les communes membres qui sont intéressées, pour les prestations de *Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques*.

La durée prévue pour le marché est de 4 ans (1 an, renouvelable 3 fois), et se décompose de la manière suivante :

Lot 1 – Vérifications périodiques des installations techniques

Lot 2 – Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage

Lot 3 – Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs

Lot 4 – Maintenance et dépannages des portes et portails automatiques

Lot 5 – Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs

Lot 6 – Entretien périodique des aires de jeux et des équipements sportifs

Lot 7 – Maintenance des SSI

- Lot 8 – Achat et maintenance de défibrillateurs
- Lot 9 – Mesures de la qualité de l'air intérieur
- Lot 10 - Dépistage réglementaire du Radon

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la « convention constitutive d'un groupement de commandes » annexée avec pour principales modalités :

- Désignation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comme coordonnateur du groupement, chargé de mener la procédure de passation au nom et pour le compte des autres membres ;
- Durée : la convention prend effet à compter de la date de notification de la convention à chaque membre du groupement de commandes. Elle prend fin à la notification du marché par le coordonnateur ;
- Chaque membre exécute le marché public selon ses besoins (préalablement recensés) ;

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais intéressées ;

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention constitutive d'un groupement de commandes (dont le projet est porté en annexe jointe). Cette convention prendra effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement et prendra fin à la notification du marché par le coordonnateur ;

La convention de groupement de commandes devra entrer en vigueur avant le lancement de la procédure de consultation.

Chaque membre du groupement de commandes doit délibérer pour conclure la convention constitutive du groupement de commandes.

**Le Conseil d'Administration de la Régie de l'Office de Tourisme est invité à :**

- **Créer un groupement de commandes entre, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Régie de Bocapole, la régie de l'Office de Tourisme et les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sous forme de convention précisant toutes les conditions de ce groupement ;**
- **Autoriser l'adhésion de la Régie de l'Office de Tourisme au groupement de commandes ;**
- **Accepter que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **Imputer les dépenses/recettes sur les Budgets correspondants.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Groupement de commandes : marché « contrats assurances IARD» entre la communauté d'agglomération du bocage bressuirais – le CIAS – la régie Bocapole et l'Office du tourisme**

Délibération DEL-OT-2023-006

Rapporteur : Pierre-Yves MAROLLEAU

Annexe : Convention constitutive groupement de commandes

**Vu** les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes ;

**Vu** l'article L1414-3-II du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Considérant** le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

**Considérant** la nécessité de lancer une nouvelle consultation.

Il s'agit de réaliser un groupement de commandes entre les quatre entités de la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais « Agglo2B » (CA2B communauté d'agglomération du bocage bressuirais, CIAS, Régie Bocapole et Régie Office du Tourisme) dans la perspective d'un marché d'assurances, commun à tous.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la communauté d'Agglomération a souscrit des marchés d'assurances communs aux quatre entités de l'Agglomération « AGGLO2B », pour permettre l'harmonisation des couvertures d'assurances. Ces contrats d'assurance prendront fin le 31 décembre 2023.

Afin de permettre la continuité de l'harmonisation des assurances, il est proposé de constituer un groupement de commande commun aux quatre entités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, dans la perspective du lancement d'une consultation comprenant les garanties suivantes :

- Dommages aux biens et risques annexes ;
- Assurances des responsabilités et défense recours ;
- Flotte automobile ;
- Protection juridique et défense pénale

Ce nouveau marché prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un an et sera renouvelable trois fois soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive d'un groupement de commande annexée, avec pour principales modalités :

- Désignation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comme coordonnateur, chargé de mener la procédure de passation au nom et pour le compte des autres membres ;
- Durée : la convention prend effet à compter de la date de notification de la convention à chaque membre du groupement de commandes. Elle prendra fin à la notification du marché assurances par le coordonnateur ;
- Chaque membre du groupement exécute et applique les conditions du marché public selon ses besoins, en lien avec le service assurances de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

La convention de groupement de commandes devra entrer en vigueur avant le lancement de la procédure de consultation.

Chaque membre du groupement de commandes doit délibérer pour conclure la convention constitutive du groupement de commandes.

**Le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme est invité à :**

- **Autoriser l'adhésion de la Régie de l'Office du Tourisme au groupement de commandes pour le marché d'assurances 2024-2027, telle que définie dans la convention de groupement de commandes annexée ;**
- **Accepter que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme « coordonnateur » de ce groupement et signe le marché pour le compte de la Régie de l'Office du Tourisme conformément à la convention ;**
- **Autoriser les services de la Communauté d'Agglomération à gérer le contrat mutualisé et les sinistres pendant la durée totale du contrat ;**
- **Prévoir les dépenses/recettes sur le budget de la Régie de l'Office du Tourisme ;**

- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Campagne 2023 des « Visites Estivales »**

Délibération DEL-OT-2023-007

Rapporteur : Philippe ROBIN

Dans le cadre de la promotion touristique du Bocage bressuirais, l'Office de Tourisme initie et coordonne une programmation d'animations estivales en lien avec les communes.

Sous la bannière « *Visites estivales* », les communes sont invitées à présenter leurs projets.

Le but est de faire découvrir le territoire en mettant en avant une approche patrimoniale, une valorisation des savoir-faire ou la découverte des légendes locales, et de partager cette découverte du Bocage bressuirais, pendant les mois de juillet et août.

L'animation estivale proposée peut ainsi se rythmer selon :

- ✓ un temps artistique confié à des artistes professionnels et/ou à des artisans montrant un savoir-faire,
- ✓ un temps de connaissance du patrimoine bâti et/ou naturel assuré par un guide professionnel ou un membre d'une association locale,
- ✓ un temps d'échange convivial entre les touristes, les participants, les artistes et le guide autour d'une dégustation de produits locaux.

Ces rendez-vous d'1h30 de balade, associée à des dégustations de produits locaux en fin de soirée sont proposés gratuitement à destination d'un public familial.

La commune intéressée fait part de son inscription.

L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais accompagne les communes et associations partenaires selon les modalités suivantes : participation aux réunions de préparation, prise en charge financière des frais d'animation (sur présentation de factures) à concurrence de 500 € maximum par commune et réalisation de la communication globale de l'opération.

Les communes prendront en charge tous les frais liés à l'organisation de la dégustation des produits locaux, et l'équipe locale diffusera l'information dans les communes et animera le déroulement de la visite estivale.

L'Office de Tourisme envisage de programmer jusqu'à 18 visites estivales du lundi au jeudi pour l'été 2023.

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **Adopter les modalités de la campagne de visites estivales 2023 telles que présentées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Animations : offre promotionnelle dans le « Pass Privilèges » pour la chasse au trésor**

Délibération DEL-OT-2023-008

Rapporteur : Philippe ROBIN

**Vu** la délibération DEL-OT-2022-005 du 9 mars 2022 fixant les tarifs de l'animation Chasse au trésor organisée par l'office de tourisme.

Dans le cadre de sa promotion, l'office de tourisme édite un chéquier de réductions sur les sites de visites pour chaque saison touristique.

Il s'agit du « Pass Privilèges » distribué par les hébergeurs à leurs clients en amont de leur arrivée.

En 2023, l'office de tourisme souhaite proposer une réduction pour son activité « Chasse au trésor » : sur un « pass Famille » acheté (soit 2 adultes et 2 enfants) au tarif de 5 €, il est proposé une réduction de 2 € par pass famille sur présentation d'un coupon de réduction extrait de ce chéquier.

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **Adopter les modalités de réduction pour la chasse au trésor présentées dans le Pass Privilèges ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Animations : offre promotionnelle dans le « "Pass Privilèges » pour les visites sensorielles proposées par l'office de tourisme**

Délibération DEL-OT-2023-009

Rapporteur : Philippe ROBIN

**Vu** la délibération DEL-OT-2022-008 fixant les tarifs des visites sensorielles, animations portées par l'office de tourisme.

Dans le cadre de sa promotion, l'office de tourisme édite un chéquier de réductions sur les sites de visites pour chaque saison estivale.

Il s'agit du Pass Privilèges distribué par les hébergeurs à leurs clients en amont de leur arrivée.

Pour 2023, l'office de tourisme souhaite proposer une réduction pour son activité Visite sensorielle : il est proposé une réduction de 5 € pour la formule suivante : pour une visite Adulte achetée, une visite Enfant offerte sur présentation d'un coupon de réduction extrait de ce chéquier. La prestation initiale de la visite sensorielle est de 7 € / adulte et de 5 € / enfant.

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **Adopter les modalités de réduction pour la visite sensorielle présentées dans le Pass Privilèges ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Animations : offre promotionnelle dans le Pass Privilèges pour les audio-guides du Musée de Mauléon**

Délibération DEL-OT-2023-010

Rapporteur : Philippe ROBIN

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-063 du conseil communautaire du 11 mai 2021 confiant la commercialisation des audio-guides à la régie Office de tourisme ;

**Vu** la délibération DEL-OT-017 du conseil d'administration du 7 octobre 2021 fixant les tarifs des articles de la boutique de l'office de tourisme dont les audio-guides.

Dans le cadre de sa promotion, l'office de tourisme édite un chéquier de réductions sur les sites de visites pour chaque saison estivale.

Il s'agit du « Pass Privilèges » distribué par les hébergeurs à leurs clients en amont de leur arrivée.

En 2023, l'office de tourisme souhaite proposer une réduction pour la location des audio-guides au Musée L'Abbaye de Mauléon : pour une famille composée de 2 adultes et 2 enfants, il est proposé d'offrir 1 audio-guide adulte soit une réduction de 5 € sur présentation d'un coupon de réduction extrait du chéquier

**Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **Adopter les modalités de réduction pour les audio-guides présentées dans le Pass Privilèges ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Produits boutique : fixation des tarifs à compter de 1er avril 2023**

Délibération DEL-OT-2023-011

Rapporteur : Philippe ROBIN

Il s'agit d'adopter les tarifs des produits boutique à compter du 1er avril 2023.

Commission moyenne de + 50%

Tarifs : boutique Office de tourisme  
2023

TARIFS	ACHAT en €	VENTE en €	-10%	-20%	-30%	-40%	-50%
<b>PETJES</b>							
Bracelets	0,80 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €
Porte-clés peluches 9 cm (Glitter-Key)	2,65 €	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €		
Peluche 14 cm	3,10 €	6,00 €	5,40 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	
Peluche 20 cm - ECOMBACK	4,80 €	8,00 €	7,00 €	6,50 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Peluches 20 cm Glitter eyes	4,80 €	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
<b>VAH</b>							
Bouclier Lancelot	5,75 €	12,00 €	10,80 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
Dague Princess	3,45 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Epée Lancelot 42 cm	3,75 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Epée Lancelot 60 cm	3,85 €	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Coiffe princess	7,10 €	14,00 €	12,60 €	11,20 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €
Arbalète bois 3 flèches	14,59 €	25,00 €	22,50 €	20,00 €	17,50 €	15,00 €	
<b>Londji</b>							
Memo Jungle	7,35 €	14,90 €	13,41 €	12,00 €	10,00 €	8,94 €	7,45 €
Memo - I'm a Pirate	6,95 €	14,90 €	13,41 €	12,00 €	10,00 €	8,94 €	7,45 €
Puzzle- My River	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle- My Bike	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle- I'm a Knight	10,25 €	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle - Go to the medieval Times	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle - Welcome to my home	6,95 €	14,90 €	13,41 €	12,00 €	10,00 €	8,94 €	7,45 €
Je suis une princesse	10,25 €	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
<b>Fiesta Crafts Ltd</b>							
Pencils animaux	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Pencils personnages	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €

Crayon bic princesse	2,11 €	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,00 €	2,70 €	2,25 €
Magnets personnages	2,11 €	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,15 €	2,70 €	2,25 €
<b>Geste Editions</b>							
Dictionnaire humoristique de Poitou et des Charentes	8,00 €	8,00 €					
Coloriage des insectes et des petites bêtes	3,90 €	3,90 €					
Coloriage Marais Poitevin	3,90 €	3,90 €					
Châteaux romans en Poitou Charente	45,64 €	45,64 €					
Les P'tits secret des chevaliers et des châteaux forts	5,50 €	5,50 €					
Les P'tits secrets des Deux-sèvres	5,50 €	5,50 €					
Les P'tits secret de la Préhistoire et de la Vallée de l'homme	5,50 €	5,50 €					
Les P'tits secret de la ferme	5,50 €	5,50 €					
Les P'tits secret de la forêt	5,50 €	5,50 €					
Collection "Se souvenir de ..." + nom de ville	4,95 €	4,95 €					
Bocage Bressuire Remarquable	25,00 €	25,00 €					
Se Souvenir "Les Argentaonnais dans la Grande Guerre"	25,00 €	25,00 €					
Bressuire, il y a 100 ans en cartes postales	9,90 €	9,90 €					
Châteaux, manoirs et logis	19,00 €	19,00 €					
Dictionnaire des noms de rues de Bressuire	4,95 €	4,95 €					
L'apéro jeu Poitevin	6,90 €	6,90 €					
Peluchon, le Baudet du Poitou	14,00 €	14,00 €					
Peluchon : Les Toqués de la ferme	14,00 €	14,00 €					
Les Vacances de Peluchon	14,00 €	14,00 €					
Crapoto et le Boyé du poitou	14,00 €	14,00 €					
Crapoto et la Brioche vendéenne	14,00 €	14,00 €					
Puzzle à colorier - Peluchon et les animaux de la ferme	4,95 €	4,95 €					
Jeu de 7 famille - Le Poitou	6,90 €	6,90 €					
Jeu de 7 famille - Le Moyen âge	6,90 €	6,90 €					

25 % de rétrocession de commission par le fournisseur - sur prix HT du livre

Jeu de 7 famille - Les Guerres de Vendées	6,90 €	6,90 €		
Nord Deux-Sèvres - Bressuire et le Bocage	9,90 €	9,90 €		
Deux-sèvres - Chemin faisant	14,77 €	14,77 €		
<b>Ouvrages</b>				
Revue d'histoire du Pays Bressuirais	13,00 €	13,00 €	Produits déjà existants en boutique	
Lettre & objets, guerre 1914-1915 dans le Bocage Bressuirais	8,00 €	8,00 €		
Les balades de Jazzy "Derrière la haie"	11,00 €	11,00 €		
La Grande Guerre et les Deux-sèvres	10,00 €	10,00 €		
Au Cœur de la Vendée	19,90 €	19,90 €		
Année 60, une jeunesse bressuiraise	22,00 €	25,00 €		
Année 40-50, un Bressuire fort occupé	25,00 €	29,00 €		
Pleins feux sur Loublande	22,00 €	25,00 €		
Le Château de Mauléon	13,00 €	20,00 €		
<b>Cartes Postales</b>				
L'unité		0,60 €		
Carte postale panoramique		1,50 €		
Carte postale panoramique		1,00 €		
Lot de 3 cartes		1,50 €		
Lot de 5 cartes		2,50 €		
Carte postale	1,70 €	2,00 €		
<b>Randonnée</b>				
Fiches 2 volets	0,50 €	0,50 €		
Fiches 3 volets	0,60 €	0,60 €		
Impression fiches 79 Rando en Deux-Sèvres	0,30 €	0,30 €		
Marais Poitevin à Bicyclette	4,00 €	4,00 €		
Topo guide des Deux-Sèvres à pied	14,00 €	14,00 €		
Topo guide Sèvre Nantaise	12,80 €	12,80 €		
Topo guide Vélo Francette	14,90 €	14,90 €		

Produits Alimentaires							
Bouteille Bock Highland	11,00 €	11,00 €					
Duhomard rouge	10,00 €	10,00 €					
Autres produits			Produits déjà existants en boutique				
Plaque émaillée Duhomard	18,00 €	18,00 €					
Porte-jetons en cuir	5,00 €	5,00 €					
Porte-monnaie en cuir	12,00 €	12,00 €					
Cahier de coloriage du Bocage Bressuirais		5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	
Alexandra Diffusion							
Dé à coudre	1,65 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €
Magnet plaque de ville	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Magnet Rectangle	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Magnet Plaque de rue	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Mug (anse ronde - blanc)	2,99 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Pot de 6 crayons	1,60 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €
Crosby soft touch	0,95 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €
Stylo Monroe	0,75 €	1,90 €	1,71 €	1,52 €	1,33 €	1,14 €	0,95 €
Set de 7 gommes avec visuels	3,80 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	
Gomme à l'unité	0,54 €	1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €	
Règle couleur 30 cm + visuels	2,25 €	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
Porte-clefs lampe Mcqueen soft touch	1,50 €	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	
Porte -clefs 3 formes	2,84 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €
Porte-clef goutte bois métal	2,36 €	4,90 €	4,41 €	3,92 €	3,43 €	2,94 €	2,45 €
Trousse Gold	2,94 €	7,00 €	6,00 €	5,50 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Trousse Cuba	2,66 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €
carnet gold	3,06 €	7,00 €	6,00 €	5,50 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Puzzle tubes	3,65 €	7,90 €	7,00 €	6,00 €	5,53 €	4,74 €	3,95 €
Sac Hobia	4,26 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,30 €	5,40 €	4,50 €

Briquet essence	3,60 €	7,50 €	7,00 €	6,00 €	5,50 €	4,50 €	4,00 €
Magnet soft touch	1,80 €	3,90 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €	2,00 €	
Décapsuleur	2,50 €	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	
Porte-clés rectangle double	2,10 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,70 €	
Affiches - petit format	2,50 €	7,00 €	6,50 €	5,50 €	5,00 €	4,00 €	3,50 €
Affiches - grand format	3,50 €	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
carte postale 10*15	1,00 €	1,50 €					
Crayon de bois naturel et gomme	1,00 €	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,50 €	1,20 €	
Carnet spectrum	4,50 €	8,00 €	7,00 €	6,50 €	5,50 €	5,00 €	
Mug mousqueton	4,99 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,50 €	
Mini Mug	4,99 €	8,00 €	7,00 €	6,50 €	5,50 €		
Couteau bois poisson	7,90 €	14,00 €	12,50 €	11,00 €	10,00 €	8,50 €	
Couteau bois camping	7,90 €	14,00 €	12,50 €	11,00 €	10,00 €	8,50 €	
Couteau multifonction	6,95 €	13,00 €	11,70 €	11,00 €	10,00 €	8,50 €	
<b>MUSEE DE MAULEON</b>							
Audio-guide ADULTE		5,00 €	Pas d'offre de réduction				
Audio-guide ENFANT		2,00 €					
<b>DD du POITOU</b>							
Le torchon		13,00 €	30 % de rétrocession de commission par le fournisseur				
Tablier "c'est qui le chef?"		23,00 €					
Puzzle Super Héros du Pwato		4,50 €					
Yoyo		3,00 €					
Mug noir I love DD rose		8,00 €					
Mug noir I love DD doré		8,00 €					
Mug noir I love DD vert		8,00 €					
Peluche 25 cm		20,00 €					
Mini Mug "ah ben couillon"		5,00 €					
Mini Mug "On est benaise"		5,00 €					
DDécapsuleur magnet		3,00 €					
Porte clés silicone		3,00 €					
T-shirt Homme Variant Pwatevin		25,00 €					
T-shirt Femme Variant Pwatevin		25,00 €					

Bouteille isotherme		18,00 €					
Lot de 3 balles de Golf		4,90 €					
Sac shopping couleur		10,00 €					
Tote bag couleur		5,00 €					
<b>MUSEE DE MAULEON - Livre artiste Buffard Emilien</b>					- €	- €	
Les orphelins du Poopó : récits d'un lac disparu		30,00 €	30 % de rétrocession de commission par le fournisseur				
<b>VILLE DE BRESSUIRE - Service des Archives</b>							
Théâtre et cinéma		8,00 €	10 % de rétrocession de commission par le fournisseur				
Foires-expositions		8,00 €					
<b>ESIAM</b>							
Porte monnaie triangulaire magique	4,00 €	5,00 €	4,50 €				
Chouettes - tissu - Petite	2,00 €	2,50 €	2,25 €				
Chouettes - tissu - Moyenne	3,00 €	3,50 €	3,15 €				
Poules - tissu - Petite	2,00 €	2,50 €	2,25 €				
Poules - tissu - Moyenne	2,50 €	3,00 €	2,70 €				
Poules - tissu - Grande	3,00 €	3,50 €	3,15 €				
Etui	6,00 €	7,50 €	6,75 €				
Tot bag	7,00 €	9,00 €	8,10 €				
Porte-clés animaux en cuir	3,00 €	3,50 €	3,15 €				
Boucles d'oreilles en cuir	3,00 €	4,00 €	3,60 €	3,20 €			
Porte-clés cuir Peau Esiam	3,00 €	3,50 €	3,15 €				
Porte-clés nom de ville tressé en cuir	4,00 €	5,00 €	4,50 €				
Porte-clés Chaussure en cuir	4,00 €	5,00 €	4,50 €				
Porte-clés Animaux 3D	2,00 €	3,00 €	2,70 €				
<b>GRAPHICINE</b>							
Tasse à café blanche en céramique caractère		6,50 €	20 % de rétrocession de commission par le fournisseur				
Tasse à café blanche en céramique Tampon Bressuire ou Mauléon		6,50 €					
Tasse à café blanche en céramique Coeur Bressuire ou Mauléon		6,50 €					
Tasse à café blanche en céramique Blason Mauléon		6,50 €					

Cartes postales Caractère		0,80 €				
Cartes postales Princesse		0,80 €				
Cartes postales Princesse		0,80 €				
<b>C'est un carton</b>						
<b>Pot à crayons</b> GRAFIK 2 liserés couleur		25,00 €				
Pot à crayons GRAFIK 2 bagues papier marbré		25,00 €				
<b>Boîte</b> GRAFIK dessus papier marbré		25,00 €				
Boîte GRAFIK dessus cuir logoté Mauléon		26,00 €				
<b>Vide-poche</b> GRAFIK liseré couleur		18,00 €				
Vide-poche GRAFIK bague papier marbré		18,00 €				
<b>Cadre</b> GRAFIK bague papier marbré		18,00 €				
Miroir/vase	sur commande					
<b>Atemporelle</b>						
Revue Le Picton	9,00 €	9,00 €				
<b>Billetterie</b>					- €	- €
<b>Bioparc</b> - Basse saison ADULTE	22,40 €	23,40 €				
<b>Bioparc</b> - Basse saison ENFANT	17,20 €	17,95 €				
<b>Bioparc</b> - Haute saison ADULTE	22,40 €	23,90 €				
<b>Bioparc</b> - Haute saison ENFANT	17,20 €	18,50 €				
<b>Zoo des Sables</b> - ADULTE	15,65 €	16,40 €				
<b>Zoo des Sables</b> - ENFANT	11,95 €	12,30 €				

Le Conseil d'Administration a souhaité ajouter les mentions :

« Il est proposé de déléguer au Président la décision :

- ✓ De préciser la marge applicable sur les prix de vente dans les limites fixées par le Conseil d'Administration selon la grille tarifaire portée en pièce jointe,
- ✓ D'actualiser en cours d'année la liste des produits vendus ».

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à :

- Adopter les tarifs des produits des 2 boutiques (Mauléon et Bressuire) tels qu'exposés ci-dessus applicables à partir du 1er avril 2023 ;
- Déléguer au Président la décision :
  - de préciser la marge applicable sur les prix de vente dans les limites fixées par le Conseil d'Administration selon la grille tarifaire portée en pièce jointe ;
  - d'actualiser en cours d'année la liste des produits vendus »
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Animations : fixation des tarifs « JEUX-ENQUÊTES »**

Délibération DEL-OT-2023-012

Rapporteur : Philippe ROBIN

Dans le cadre de la politique d'animations du territoire, l'Office de Tourisme organise des « Jeux enquêtes » cet été sur certaines villes du Bocage Bressuirais. Un jeu sera imaginé par commune représentée afin de créer une « collection » de jeux.

Cette animation consiste en un jeu de piste en autonomie dans une ville, par équipe. Les participants auront à répondre à des questions dans l'ordre qu'ils souhaiteront et seront munis d'un plan pour se déplacer. Ce jeu sera présenté sur place par une personne de l'office de tourisme qui veillera au bon déroulement de l'activité et effectuera un classement des équipes en fin de parcours.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le tarif de cette animation « Jeux enquêtes » selon les modalités suivantes :

Tarif individuel :

- 3 € par Enfant (8-18 ans – Etudiants)
- 4 € par Adulte
- 12€ pour une famille (2 adultes, 2 enfants)

Tarif Groupe :

- 3€ par Adulte
- Un jeu-enquête à 2,50 € par enfant - gratuit pour les accompagnateurs
- Forfait de 45 € pour un groupe < 15 personnes

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **Adopter les tarifs proposés ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Animations 2023 : fixation des Tarifs des visites guidées en canoë**

Délibération DEL-OT-2023-013

Rapporteur : Philippe ROBIN

Dans le cadre de la politique d'animations du territoire, l'Office de Tourisme organise des visites guidées originales en canoë sur l'Argenton avec l'Association « Détours dans l'eau ».

Le but de cette visite est de découvrir le patrimoine de la ville d'Argenton (commune d'Argentonnay) depuis la rivière qui offrira un point de vue différent. Cette visite se fera à 2 voix :

Charlène Bouffard, guide touristique de l'office de tourisme parlera du patrimoine bâti et de l'Histoire des lieux ; Guillaume Bitton évoquera la biodiversité de la rivière et de ses abords.

La capacité d'accueil sera de 15 personnes pour garantir une bonne qualité d'écoute. L'association peut accueillir jusqu'à 20 personnes sur l'eau. Guillaume Bitton est détenteur du Brevet d'éducateur sportif Canoë-kayak qui l'autorise à accueillir du public. Les participants (adulte comme enfant) devront savoir nager.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le prix des visites guidées :

Tarif unique : 9 € / participant

A titre d'information, il est indiqué que l'office de tourisme prend en charge une partie du coût lié à cette visite afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre. Le coût de la prestation canoë est de 240 €.

**Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **Adopter les tarifs proposés ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Animations - campagne évènementiels 2023 : attribution d'une subvention à l'association du Sanctuaire de Beauchêne**

Rapporteur : Philippe ROBIN

Réfèrent technique : Cécile GUYONNAUD

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2022 relative à l'adoption du Schéma de Développement Touristique.

Dans le cadre de la promotion touristique du Bocage Bressuirais, l'Office de Tourisme se mobilise pour développer et soutenir les événements à fort potentiel et ayant vocation à être pérennisés pendant les saisons estivales.

Cette mobilisation répond à l'un des objectifs du Schéma de Développement Touristique adopté par le Conseil Communautaire du 8 février 2022 qui est de « *Développer les activités touristiques sur le territoire pour augmenter la durée de séjour* ».

Ainsi, l'Office de Tourisme a soutenu sur leur première année d'existence des manifestations d'intérêt collectif pouvant avoir un rayonnement à l'échelle du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, et amenées à devenir pérennes.

L'association du Sanctuaire de Beauchêne a joué en 2022, 3 représentations du spectacle, Un Mystérieux Héritage à l'Abbaye de Beauchêne avec un engouement exceptionnel et un fort succès. L'association reconduit ce spectacle cet été avec 5 représentations du 10 au 14/08/2023 à l'Abbaye de Beauchêne à Cerizay.

Ce spectacle qui est joué avec enthousiasme par des bénévoles, est structurant pour le territoire, et a vocation à devenir un rendez-vous incontournable des soirées estivales. C'est pourquoi l'office de tourisme souhaite apporter son soutien en participant financièrement au

remboursement de dépenses engagées par la structure (présentation de justificatifs de factures).

Le montant de cette aide financière est arrêté à 1 000 € pour cet évènement.

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme est invité à :**

- **Adopter les modalités de soutien de cet évènement à vocation touristique pour la saison estivale 2023 telles que présentées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

*Le Conseil d'Administration donne son accord de principe mais demande à l'association de déposer une demande de subvention par courrier et de fournir le bilan financier. Cette délibération sera représentée lors du prochain Conseil d'Administration en juin.*

## **FINANCES**

### **Approbation du compte de gestion**

Délibération DEL-OT-2023-014

Rapporteur : Philippe ROBIN

**Vu** l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2022 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2022 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2022 afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion pour l'année 2022 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 368,84	799 210,09	831 578,93
Titres de recette émis (b)	12 784,86	833 737,84	846 522,70
Réductions de titres (c)		46 328,93	46 328,93
Recettes nettes (d = b - c)	12 784,86	787 408,91	800 193,77
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 368,84	799 210,09	831 578,93
Mandats émis (f)	14 258,04	802 270,53	816 528,57
Annulations de mandats (g)		39 269,28	39 269,28
Depenses nettes (h = f - g)	14 258,04	763 001,25	777 259,29
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		24 407,66	22 934,48
(h - d) Déficit	1 473,18		

*Philippe ROBIN a présenté les résultats.*

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- Adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;
- Arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 ;
- Constaté que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

### Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats définitifs

Délibération DEL-OT-2023-015

Rapporteur : Philippe ROBIN

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comme le prévoit l'article L 2121-14 susvisé, un(e) président(e) de séance (autre que le président) est élu(e) par le conseil d'administration.

Monsieur le Président assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte administratif de l'exercice 2022 a été arrêté au 31/12/2022.

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2022 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

OFFICE DE TOURISME	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 (2)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (5=1-2+3+4)
Investissement	10 083,64	0,00	-1 473,18	0,00	8 610,46
Fonctionnement	2 293,29	1 395,20	24 407,66	0,00	25 305,75
<b>TOTAL</b>	<b>12 376,93</b>	<b>1 395,20</b>	<b>22 934,48</b>	<b>0,00</b>	<b>33 916,21</b>

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2022		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2022	24 407,66
	Excédent ou déficit antérieur reporté	898,09
	Excédent ou déficit cumulé	25 305,75
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2022	-1 473,18

RAR	Excédent ou déficit antérieur reporté	10 083,64
	Excédent ou déficit cumulé	8 610,46
	RAR dépenses	10 000,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	-10 000,00
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	-1 389,54
Affectation	<b>Reprise du résultat en Investissement au R/001</b>	8 610,46
	<b>Affectation au R/1068 :</b> Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	1 389,54
	<b>Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002</b>	23 916,21

19h28 Départ de M. Pierre BUREAU qui donne son pouvoir à M. Roland MOREAU.

M. Serge BOUJU en qualité de Vice-Président a présenté les chiffres et fait procéder au vote.

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- Adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- Arrêter les résultats définitifs 2022 tels que résumés ci-avant ;
- Déclarer les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- Affecter le résultat 2022 comme indiqué ci-avant ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

M. le Président Philippe ROBIN est revenu en séance.

### **Vote du budget primitif 2023**

Délibération DEL-OT-2023-016

Rapporteur : Philippe ROBIN

Annexe : Présentation synthétique, Liste des opérations votées au Budget Primitif 2023

**Vu** les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

**Considérant** l'annexe jointe.

Il s'agit de voter le budget primitif de la Régie Office de Tourisme, tel que présenté en annexe.

**Le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- Adopter le Budget Primitif de la Régie Office de Tourisme arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 960 799,21 € ;

Section de fonctionnement	932 316,21 €
Section d'investissement	28 483,00 €

- Voter le Budget Primitif de la régie Office de Tourisme, conformément à la nomenclature M14, par nature, avec un contrôle au niveau des chapitres pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- Adopter cette délibération ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

19h56 : départ de M. Serge BOUJU.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Prochain Conseil d'Administration : mercredi 7 juin 2023 au Château de Saint Mesmin à Saint André S/Sèvre.

Pour donner suite à la délibération sur les tarifs des jeux enquête, le Conseil d'Administration demande le planning prévisionnel pour cette animation.

- Jeudi 13 juillet : Nueil-les-Aubiers (clos des Erables)
- Jeudi 20 juillet : Voulmentin (salle de la tour)
- Jeudi 27 juillet : Cerizay (salle Victor Hugo)
- Jeudi 3 août : Voulmentin (salle de la Forge)
- Jeudi 10 août : Bressuire (Office de tourisme)
- Jeudi 17 août : Nueil-les-Aubiers (clos de la Girainerie)
- Jeudi 24 août : Mauléon (Office de Tourisme)

L'Office de Tourisme a demandé aux communes de pouvoir accéder à une salle durant l'animation.

M. Philippe ROBIN présente le nouveau Schéma National des Vélo-routes qui offre notamment :

- **La V93 St Nazaire au Lac de Vassivière** passant par Clisson – Mortagne S/Sèvre – Mauléon – Nueil-Les-Aubiers – Bressuire – Clessé – Parthenay ;
- **La V95 Les Sables d'Olonne à Bressuire** en passant par Le Breuil-Barret – Moncoutant-S/Sèvre – Bressuire.



***La séance ayant été levée à 20h07.***

Le Président,  
Monsieur Philippe ROBIN,

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Roland MOREAU,